

## AVIS PUBLIC

### À TOUTES PERSONNES INTÉRESSÉES DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

**QUE** le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure décrite ci-dessous, lors de la séance ordinaire du 7 juillet 2026 à compter de 19 h à l'hôtel de ville, situé au 2199, boulevard Sainte-Sophie à Sainte-Sophie.

#### Emplacement et nature de la demande :

- **314, montée Masson, zone « A-106 » (7475-31-1737)**

Pour la marge latérale droite de 3,6 mètres d'un agrandissement projeté du bâtiment principal alors que la réglementation prescrit une marge latérale minimale de 8 mètres.

Le tout conformément au Règlement numéro 1365-2022, intitulé « Dérogations mineures ».


Toute personne intéressée peut se faire entendre par écrit au conseil municipal relativement à cette demande au plus tard le jour de la séance, jusqu'à 14 h :

- Formulaire

ou

- Conseil municipal  
2199, boulevard Sainte-Sophie  
Sainte-Sophie (Québec) J5J 1A1

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 10 juin 2026.

 *France Charlebois*  
Signé le 2026-06-10 11:33:06 EDT

France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe